



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Délégation Académique à la
Formation des Personnels de
l'Éducation Nationale
DAFPEN

Référence
2014-026

Dossier suivi par
Isabelle Pouget
Téléphone
05.61.17.83.76
Fax
05.61.17.83.47
Mél.

isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP7203
31073 Toulouse cedex 7

Toulouse, le 20 mai 2014

Le directeur de la délégation académique à la
formation des personnels de l'Éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
(ou responsables pédagogiques de sections
d'enseignement du second degré)

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs des services
départementaux de l'Éducation nationale

Objet : ASH second degré / 2CA-SH / Recueil des candidatures

Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la Scolarisation des
élèves en situation de Handicap

Référence : décret n°2004-13 du 5-1-2004 modifié instituant le 2CA-SH ; arrêtés du 5-1-2004 relatifs
aux options et à l'organisation de l'examen du 2CA-SH ; arrêté du 5-1-2004 relatif à l'organisation et
circulaire n°2004-103 du 24-6-2004 relative aux contenus de la formation professionnelle préparatoire au
2CA-SH **Site à consulter :** <http://eduscol.education.fr>

Les établissements du second degré accueillent en leur sein des élèves handicapés
ou en grande difficulté scolaire qui nécessitent un accompagnement particulier. Celui-
ci relève des missions ordinaires de tout professeur. Toutefois, afin de permettre aux
enseignants de développer des compétences professionnelles spécifiques et ainsi
faire bénéficier ces élèves de parcours scolaires adaptés, **une formation
certificative**, le 2CA-SH, est proposée aux enseignants titulaires du second degré.

**À compter du 20 mai 2014, il sera procédé au recueil des candidatures pour
cette formation.** Vous voudrez bien adresser une lettre de motivation et un curriculum
vita à Madame la Rectrice, DAFPEN, 12 rue Mondran, 31400 Toulouse.

Vous y préciserez la discipline que vous enseignez, l'option choisie pour le 2CA-SH
ainsi que le dispositif d'enseignement support dans lequel vous envisagez la
préparation à l'examen du 2CA-SH pour l'année scolaire 2014-2015. Ces supports,
qui nécessitent l'accord préalable des responsables pédagogiques, sont de plusieurs
natures : ULIS, SEGPA ou EREA, établissement spécialisé.

Si le dispositif proposé concerne des inclusions individuelles au sein de votre
établissement il devra être détaillé dans votre lettre de candidature.

Vous voudrez bien nous faire parvenir ces éléments par courrier pour le **20 juin 2014**
au plus tard, sous couvert de votre Chef d'établissement qui émettra obligatoirement
un avis sur votre candidature.



2/2

Les établissements seront informés début juillet des candidatures retenues après la commission de choix sachant que la formation pour les options D et F se déroule à l'ESPé de Toulouse et à Suresnes ou Lyon pour les autres options.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel....) et vous remercie de votre attention.

Le directeur de la délégation académique à la
formation des personnels de l'Éducation nationale

Pierre-Yves PELLEFIGUE